



**DECISION N°28-2026 –
CONVENTION RÉSIDENCE MÉDIATION
D'ACTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
Lanternes Magicolores avec Valérie Metras et Guillaume Andre**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2023.006.31.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 31 mai 2023 portant approbation de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2023-2026,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'objectif de la convention s'inscrit pleinement dans les orientations culturelles de la CC Forez-Est, dans sa démarche « d'aller vers », de la valorisation du patrimoine et du savoir-faire identitaire du territoire,

Considérant la mise en œuvre, sur 2026, d'un travail de résidence-mission, d'action culturelle et d'éducation artistique dans le cadre du projet « Lanternes Magicolores », mené en partenariat avec l'école d'Essertines-en-Donzy, l'EHPAD de Violay, le collège de Feurs, le collectif textile de Panissières et l'association ACPR de Panissières,

Considérant la nécessité de contractualiser avec le collectif d'artistes afin de définir les modalités d'intervention ;

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet de convention de résidence mission-annexé avec l'association ANTHÉMIS, dont le siège est situé à ESSERTINE-EN-DONZY (42360), au Jardin des Plantes à Couleurs, Le Bourg, pour un montant de 4 447,00 € TTC.

ARTICLE 2

Dire que les crédits sont prévus au budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260203-282026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026

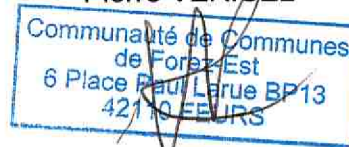
ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 03/02/2026

Le Président,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260203-282026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026